

# Que reste-t-il de nos chères bases ?

---

Roissy, le 28 juillet 2015 – N° 16/15

Le communiqué de la Direction annonce la signature d'accords bases par les syndicats des personnels navigants. Mais comment cela se traduit-il pour les personnels au sol ?

La genèse du projet reposait sur la création de 4 puis 3 bases où les PNT, PNC et les avions étaient basés. L'augmentation des capacités, adossée à une meilleure utilisation des avions et des équipages, devait amener une baisse du coût unitaire. Nous aurions dû être en mesure de proposer des tarifs compétitifs afin de reconquérir des parts de marché. On y a laissé la chemise ! La baisse du Coût Unitaire de la Touchée Pondérée au sol était au rendez-vous, mais cet indicateur a démontré ses limites quand les pertes du résultat d'exploitation ont explosé.

Le choix de la Direction est d'arrêter rapidement l'hémorragie : des avions sont retirés, des lignes sont fermées et certaines fréquences seront réduites. La courbe des pertes s'infléchit mais ces réductions successives et importantes amènent la Direction à présenter des sureffectifs. Les avions ne seront plus basés. Des destinations sensées être rentables sur les périodes estivales seront rouvertes sur de courtes durées. Suivra le projet HOP Air France sensé amener une meilleure utilisation et mixité des flottes d'avions Air France, Régional, Britair et Airliner.

Les avions sont à Paris et les équipages sur les bases. Les mécanos de la DGI se retrouvent en sureffectif car les avions sont redevenus des « night-stop ». La réduction des destinations en vol direct au départ des ex-bases réduit d'autant l'argumentaire des commerciaux auprès de nos clients.

Il ne faut pas noircir la totalité du tableau. L'organisation opérationnelle est plus efficace. Un effet de mixité de la flotte HOP Air France bien utilisé peut générer des gains non négligeables. La ponctualité s'améliore. Les clients habitués apprécient énormément et un lien s'est tissé avec les équipages commerciaux.

L'espoir suscité lors du lancement du projet ramène le moral des salariés plus bas qu'il ne l'était avant. Dans un contexte compliqué, incertain et anxiogène, être personnel au sol est difficile. Dans un périmètre de bassin d'emploi réduit, être localisé en province amène un effet aggravant. Le maintien des bases PN rassure. Dans le périmètre d'activité court-courrier qui prévoit une part très importante de réduction des coûts non hiérarchiques (coûts que l'on ne maîtrise pas car ils dépendent d'une autre entité : PN, commercialisation, supports, achats, DGI, DGSI, etc...), la pertinence de cette décision doit rapidement se confirmer.

Christophe Malloggi

Secrétaire Général